



Débat d'orientations budgétaires

Budget 2023

Rappels sur le cadre du débat d'orientation budgétaire

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République dispose que le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire doit comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur:

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- la programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le titre II de l'article n°13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- du besoin de financement annuel.

Eléments de contexte international

Les effets de la reprise économique post covid: une pénurie mondiale de biens manufacturés engendrant une forte inflation sur la consommation de base

l'activité économique s'est relancée de manière très rapide et des pénuries, notamment sur les semi-conducteurs, sont apparues mettant en tension de nombreux secteurs. Cette situation a été aggravée par la baisse de production chinoise en raison de la politique zéro Covid appliquée.

Ces goulots d'étranglement ont été notamment responsables de l'augmentation du prix d'un certain nombre de matières premières et biens manufacturés dès les premiers mois de l'année 2022 se traduisant par une inflation déjà préoccupante. La fin de la politique zéro covid devrait quant à elle générer une autre forme de déséquilibre en raison de l'accroissement de la demande intérieure chinoise.

Des récoltes fortement réduites en raison de la météo:

les récoltes de 2022 ont été lourdement impactées par les températures observées pendant l'année. Selon les études de l'INSEE, les prix des produits agricoles à la production ont augmenté encore de 13,0% en novembre 2022

La guerre en Ukraine et le déséquilibre du marché européen de l'énergie: une fragilisation accrue des fondamentaux de l'économie

Les conséquences indirectes de cette guerre ont souligné la dépendance de beaucoup de pays européens à l'Ukraine et à la Russie. Les exportations russes d'énergies fossiles ont fortement diminué, entraînant certains pays dans une situation énergétique précaire, notamment l'Allemagne qui dépend de Moscou pour son approvisionnement en gaz. Ces tensions ont fait s'envoler le prix des matières premières fossiles et dans leur sillage, les prix de l'électricité sur le marché européen; depuis les fournisseurs d'électricité n'ont pas révisé leurs conditions de vente de l'énergie, et l'Etat a mis en place un « bouclier » tarifaire limité aux particuliers, à certaines PME et collectivités.

L'inflation:

Dans la zone euro et en France, la hausse des prix à la consommation n'a cessé

d'augmenter depuis début 2022, atteignant 10,1% pour la zone euro et près de 7% pour la France en novembre 2022. Le pic d'inflation est pressenti par la BCE pour juillet 2023.

En réponse: la normalisation budgétaire

La réponse des banques centrales face à ces niveaux d'inflation problématiques s'est traduite par entrée dans un cycle de normalisation monétaire. Un des objectifs principaux de ces établissements étant la stabilité des prix et donc un maintien de l'inflation sur un niveau proche de 2%.

La normalisation monétaire s'est traduite par un arrêt des programmes de rachat d'actifs (qui avaient été amplifiés pour faire face à la crise sanitaire) et par une hausse des taux directeurs des différentes banques centrales.

La BCE (banque centrale européenne) a suivi la FED sur sa politique de normalisation monétaire et pour la première fois depuis 2011, a entamé une hausse de ses taux directeurs. Quatre hausses ont eu lieu dans l'année 2022, ce qui a fait une hausse cumulée de 2,50% :

- **2,00%** pour la **facilité de dépôt** ;
- **2,50%** pour les **opérations principalement de refinancement** ;
- **2,75%** pour la **facilité de prêt marginal**.

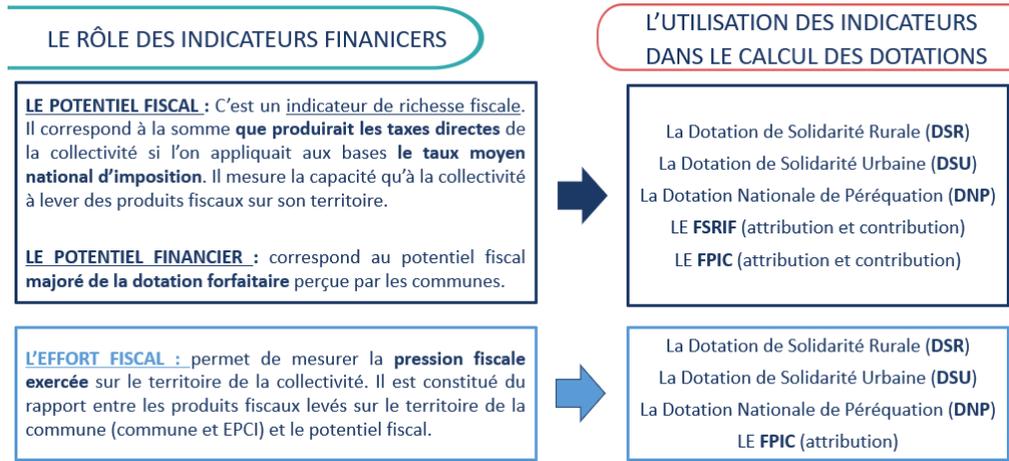
Une croissance économique européenne atone:

L'économie de la zone euro a été très dynamique au premier semestre de l'année 2022. Ensuite elle s'est mise à ralentir sous l'effet de la guerre en Ukraine et des tensions inflationnistes. Selon les dernières estimations de l'OCDE, la croissance économique devrait se situer autour de 3% pour l'année 2022. Les mesures de politiques monétaires prises par la Banque centrale européenne (BCE) pour lutter contre l'inflation devraient entraîner un ralentissement de l'activité économique en 2023 (+ 0,5 %).

La loi de finances 2023

Une modification importante des indicateurs financiers pour la détermination des aides de l'Etat aux collectivités.

Définition, rôle et impact des indicateurs financiers

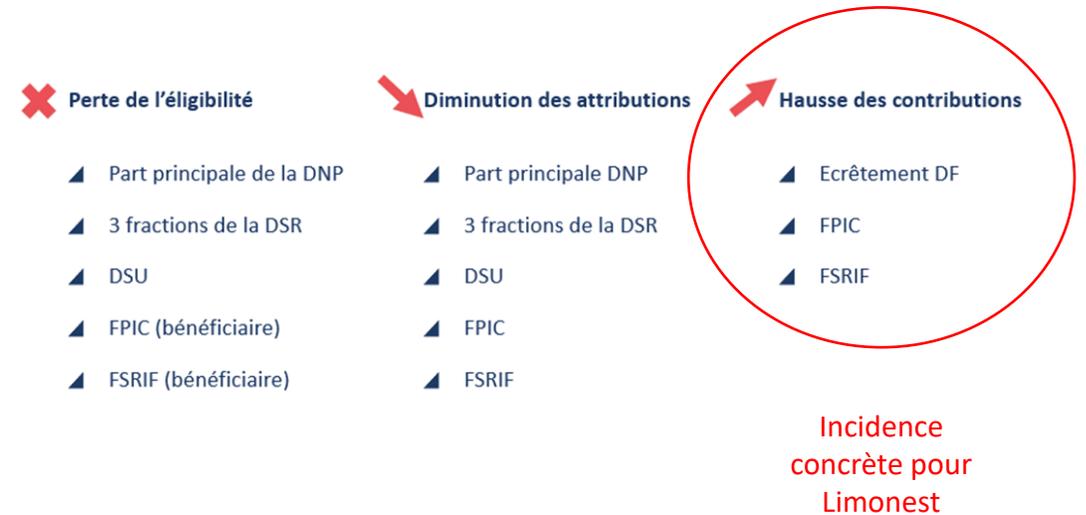


Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal

L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.

Le Comité des Finances Locales a recommandé en 07/2021 le remplacement de l'effort fiscal par le revenu par habitant. Ainsi, les futures lois de finances pourraient modifier de manière plus conséquente cet indicateur financier.

Quelles conséquences de la réforme sur les dotations et les fonds de péréquation ?



La loi de finances 2023 – Les indicateurs financiers

Une modification importante des indicateurs financiers pour la détermination des aides de l'Etat aux collectivités.

Impact à partir de 2023, mais avec la mise en place d'un lissage jusqu'en 2028

La LF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui a neutralisé les effets de la réforme en 2022.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela s'appliquera comme suit :



Quelles conséquences?

Si la fraction de correction devait initialement s'appliquer de 2023 à 2028 pour l'effort fiscal comme pour le potentiel fiscal, la LF 2023 intègre un maintien de la fraction de correction à 100% pour l'effort fiscal en 2023.

En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser le temps à des futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune.

Le maintien ou non de cette correction intégrale en 2024 n'est pas énoncé par la LF 2023.

La loi de finances 2023 – La revalorisation des bases

Une modification importante des indicateurs financiers pour la détermination des aides de l'Etat aux collectivités.

Une revalorisation élevée des bases ménage

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constatée début décembre 2022 a été de 7,10%.

La suppression de la Taxe d'habitation est compensée, mais pour Limonest, cela semble se traduire par un ralentissement de ses recettes fiscales.

Un allègement de la fiscalité aux entreprises

Les impôts de production demeurent plus élevés en France que chez la plupart de ses voisins européens, ce qui limite la compétitivité des entreprises françaises, notamment les entreprises industrielles, et l'attractivité du territoire.

En dépit de la réduction de moitié de son taux par la loi de finances pour 2021, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui a représenté un montant d'impôt de 7,61 Md€ en 2021, représente toujours une part importante des impôts de production. La CVAE pénalise particulièrement les entreprises qui ont besoin de procéder à un renouvellement régulier de leur outil de production et les secteurs les plus intensifs en capital.

	2023	2024 et suivant
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

La loi de finances 2023 – Le filet de sécurité énergétique

Une modification importante des indicateurs financiers pour la détermination des aides de l'Etat aux collectivités.

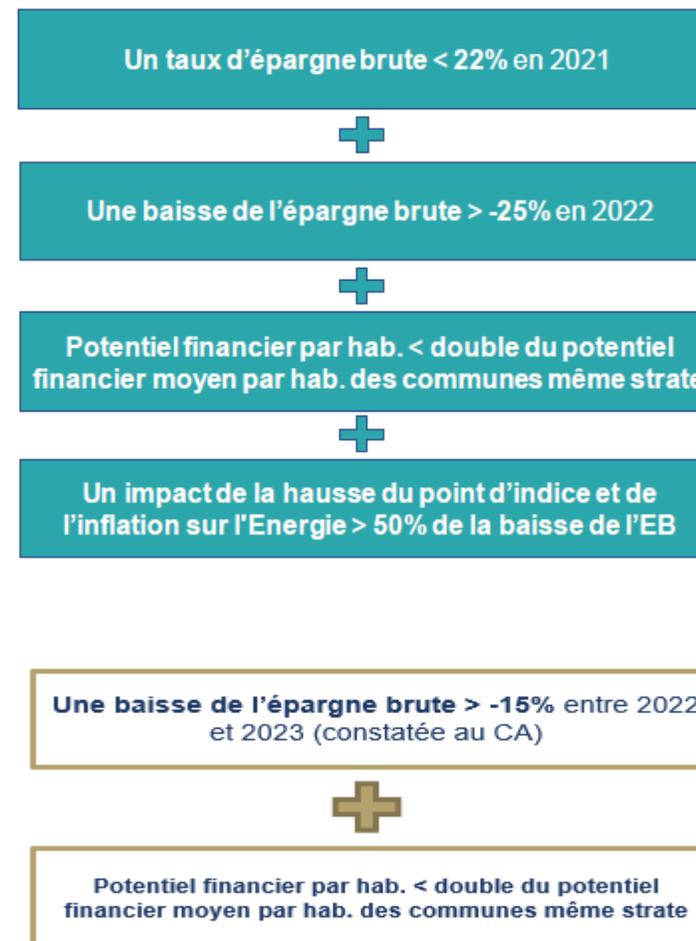
Les motifs et critères d'éligibilité

Le dispositif a vocation à soutenir les collectivités les plus touchées par notamment la revalorisation du point d'indice, mais, aussi, par l'effet de l'inflation galopante faisant autorité depuis des mois maintenant. Pour les communes et groupements éligibles à cette dotation, elle compensera pour moitié l'augmentation des dépenses liées à la revalorisation des salaires des fonctionnaires territoriaux avec la hausse du point d'indice (+3,5%).

Puis, elle permettra également de compenser une partie des effets de l'inflation en remboursant 70% de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation.

Quelles conséquences?

Limonest n'est pas éligible. Il faut donc trouver nos propres moyens de compensation de l'inflation.





Budget 2022

Lecture rétrospective

Une année d'ajustements

- Un budget qui a **réintégré le conservatoire dans le périmètre du budget communal** et pris en compte les renforts en personnel pour soutenir le **développement des services publics** (nouvelles activités au conservatoire; création d'un ACM -6 ans spécialisé et ouvertures de +20 places à l' ACM, accroissement du nombre de titres sécurisés remis, transition de l'organisation selon les départs en retraite, adaptation des horaires des services au besoin du public, politique d'attractivité salariale pour maintenir les recrutements)
- Un budget impacté par les effets de l' « **inflation** »:
 - Des tensions maîtrisées sur l'électricité grâce à un marché pluriannuel avec le Sigerly
 - Des tensions plus fortes sur le prix des carburants et dérivés, sur le papier, sur l'alimentation et les fournitures en général; tous les marchés sont sans cesse renégociés avant signature du devis.
 - Une revalorisation des rémunérations hors prime de 3,5% à compter de juillet; et une pression à la hausse pour pouvoir recruter les agents indispensables aux services publics à la population
- Des **projets d'investissements partiellement réorientés**:
 - La remise en cause de la cession de l'ex-CTM: un mal pour un bien avec la création d'un Pôle médical livré en 2023
 - Le financement d'une politique de sécurisation dans un contexte international incertain:
 - Déploiement d'une politique de sécurisation des données informatiques dans un contexte d'accroissement des cyberattaques (externalisation des sauvegardes redondantes, pare-feu, mode SAAS, renforcement des lignes internet, achats d'onduleurs)
 - Achat de groupes électrogènes pour faire face à d'éventuelles coupures prévisibles.
 - L'acquisition de la propriété Guinet pour réaliser un parc au cœur d'un îlot réaménagé
 - Un différé de certains investissements en attendant un éclaircissement:
 - Véhicules: choix d'attendre les décisions relatives à la ZFE, d'une baisse des pénuries qui entraînent un prix anormalement élevé, et d'une stabilisation technologique
 - Projet de désimperméabilisation des cours d'écoles: le projet doit s'inscrire dans une réflexion d'ensemble sur le devenir des groupes scolaires élémentaires et maternels (extension des locaux, implantation des classes, mixité des usages avec l'ACM).

Une année d'ajustements

- **Des ajustements importants pour soutenir les commerces suite aux effets de la crise Covid:**
 - Soutien aux commerçants par les autorisations temporaires d'occupation du domaine public, la relance de l'animation commerciale, le financement des bons Séniors et le recours à leurs prestations pour la cantine, les cérémonies municipales
 - La poursuite d'exploitation sans interruption des halles de Limonest
 - Un travail en cours pour le renforcement de la polarité commerciale du Griffon suite au départ de La Poste et du changement de gérants dans deux restaurants:
 - Arbitrage entre location et cession des locaux de La Poste
 - Programme de rénovation de la maison Valantin pour développer une surface commerciale en miroir de la place
- **Des prélèvements fiscaux en hausse et des recettes non attendues:**
 - Une meilleure fortune temporaire sur la T.A.
 - La taxation pour la carence des logements sociaux
 - La moindre dynamique des bases fiscales suite à la fin de la TH et la hausse de la DGF négative

Un budget 2022 exceptionnel

- Les budgets en investissement atteignent des montants très importants en dépenses et en recettes
 - **Des opérations immobilières importantes:**
 - Finalisation de la cession de la Maison Godard, à coût nul ;
 - Acquisition de la propriété Guinet pour préparer la structuration de l'îlot gentilhordière et son futur parc public en face de la Place du Griffon
 - **Lancement des marchés et des travaux de la maison des familles**
 - Les prévisions d'exécution budgétaires ont été difficiles en raison:
 - De l'inflation et des aléas techniques imprévisibles sur le terrain (ex. pollution en 2022)
 - De la capacité des entreprises à exécuter dans les délais les opérations demandées (difficultés à notifier les marchés, certains étant infructueux)
 - Des demandes de subventions qui n'ont parfois pas encore été examinées par nos financeurs (Région): toute notre épargne a du et devra être orientée vers ce projet, en attendant l'encaissement des subventions et du remboursement partiel de TVA
 - Cela se traduira pendant 3 exercices au moins par des RAR importants
 - La levée de financements de façon anticipée pour bénéficier des meilleures opportunités: dans un contexte économique très incertain, les opportunités sont conjoncturelles: ainsi nous avons souscrit, après consultation des membres du conseil en Commission Générale, un prêt par anticipation de 3M à un taux fixe favorable (2,88% pour 25 ans) au regard des taux actuels
 - Un programme d'investissement important (remplacement de fours pour la cuisine, achats de matériel de travail pour les ST).
- En conclusion, encore une année avec une capacité d'épargne de gestion importante et enviable, malgré le contexte:

1 812 062 € en 2022 (contre 1 705 k€ en 2021), épargne utile aux investissements 2023



Budget 2023

Les grands équilibres

Affectation du résultat

L'affectation du résultat 2022 sur 2023

	Résultat du Compte administratif 2021	Virement à la section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	(A) -562 545,09 €		(D) + 1 392 166,00 € + 7480,92 du conservatoire	$F=(A+D)=$ + 837 101,83 €	(H) Dépenses 3 275 901,1€	$(J=H+I) =$ 1 351 167,9	$K=(F+J)=$ + 2 180 788,81 €
FONCT	(B) 1 705 036,25 €	(C) 1 705 036,25 €	(E) 1 812 062,68 €	$(G=B-C+E)=$ 1 812 062,68 €	(I) Recettes 4 627 069,0€		(L=G) 1 812 062,68 €
				+ 2 649 164,51 €			(M= K+L) 3 992 851,49 €

- Le résultat de l'exercice (M) est positif de 3 992 851,49 €
- L'excédent de fonctionnement (L) est de 1 812 062,68 €
- L'excédent de fonctionnement sera entièrement affecté au financement de l'investissement 2023 (déficit cumulé et nouveaux crédits)



Budget 2023

Les grands équilibres

FONCTIONNEMENT

Principales variations:

DÉPENSES

1 683 €/h contre 952 €/h strate 5 à 10 000

RECETTES

2 113 €/h contre 1 145 €/h strate 5 à 10 000

Epargne de gestion:

2022: 1 812 062 € (370 €/habitant)

2023: 1 005 790 € (261 €/habitant)

contre 193 €/habitant strate 5 à 10 000 h

Taux d'épargne brute:

19,6%

14,8% pour les communes en 2021

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budgété 2022	Réalisé 2022	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	1 972 279,00	1 765 374,48	1 989 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 487 000,00	3 327 740,47	3 700 000,00
014	Atténuation de produits	166 000,00	163 498,67	165 000,00
65	Charges de gestion courante	548 000,00	518 862,28	494 500,00
66	Charges financières	65 000,00	43 490,28	131 160,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	2 159,87	2 159,87
68	Dotations provisions	47 767,30	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 290 046,30	5 821 126,05	6 482 419,87
023	Virement à la section d'investissement	918 419,38	918 419,38	1 005 790,13
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	561 730,00	1 537 855,79	651 000
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 480 149,38	1 537 855,79	651 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AVANT VIREMENT		7 770 195,68	7 358 981,84	7 133 419,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budgété 2022	Réalisé 2022	Propositions 2023
13	Atténuation de charges	100 000	138 011,95	110 000
70	Produits des services	608 000	690 226,05	762 000
73	Impôts et taxes	5 694 000	5 816 343,90	6 000 000
74	Dotations, subventions, participations	626 869,40	729 348,91	643 210
75	Autres produits de gestion courante	582 000	566 571,80	595 000
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels	35 000	1 108 362,49	27 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 645 869,40	9 048 865,10	8 137 210,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	16 315,45	2 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	16 315,422 000	
Résultat reporté N-1				1 812 062,68
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 770 195,68	9 168 7506,83	8 139 2010



Budget 2023

FONCTIONNEMENT

Recettes - La fiscalité locale

Des taux stables depuis 2015

Comme depuis 2015, la commune maintient ses taux bas pour les habitants, malgré une inflation sur la période de plus de 13%.

Elle mise sur la dynamique des bases, notamment des zones d'activités, pour financer un programme d'investissement durable et ambitieux.

Les taux

TAUX	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Proposition 2023
taxe d'habitation	12.81%	12.81%	12.81%	12.81%	12.81 %	12.81 %	Impôt supprimé	Impôt supprimé	Impôt supprimé
foncier bâti	14.70%	14.70%	14.70%	14.70%	14.70 %	14.70 %	25.73% (14.70 % part communale + 11.03% part départ.)	25.73% (14.70 % part communale + 11.03% part départ.)	25.73% (14.70 % part communale + 11.03% part départ.)
foncier non bâti	15,75%	15,75%	15.75%	15.75%	15.75 %	15.75 %	15.75 %	15.75 %	15.75 %
Inflation	Base 100								Base 113

Les bases

Les bases font l'objet d'une revalorisation décidée par l'Etat. La loi de finances a fixé la revalorisation des bases sur le foncier ménages de 7,1% sur la base l'indice des prix à la consommation harmonisé. Pour la fiscalité des entreprises, la dynamique est soutenue par l'intégration de nouvelles surfaces commerciales dans le calcul de nos bases fiscales.

A la date de présentation de ce rapport, la commune n'est pas en possession des bases prévisionnelles. Les recettes complémentaires présentées et prises en compte dans le budget sont donc prudentes, et ont été travaillées avec les services fiscaux sans notification officielle.

Les recettes fiscales sont attendues à hauteur de 6 M€

Recettes des taxes autres que taxes « ménages »:

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure:

- Ces tarifs sont revalorisés, au niveau national, chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation.
- Pour 2023, la commune appliquera la tarification maximale publiée par l'Etat. Une délibération a été adoptée en ce sens en avril 2022.
- Les services communaux ont été dotés d'un logiciel de recensement et ont rebalayés tous les secteurs pour fiabiliser la fiscalisation; car certaines entreprises ne satisfont pas à leurs obligations de déclaration. Toutefois, la fiscalisation entraîne également une baisse du nombre d'enseignes, ce qui est recherché par l'Etat et la Métropole, et donc une baisse de la collecte.

Taxe additionnelle sur les droits de mutation:

- La commune n'a pas de pouvoir sur cette taxe.
- Les recettes sont corrélées à la dynamique de l'immobilier, qui devrait rester malgré tout à un niveau élevé.
- → Les prévisions restent stables entre 2022 (375 k€) et 2023.

Taxe sur les terrains constructibles:

- La taxe forfaitaire s'applique aux seules cessions de terrains nus qui ont été rendus constructibles classés au PLU.
- La taxe s'applique aux cessions à titre onéreux : vente, partage, licitation, quels que soient les motifs ayant conduit le cédant à vendre son terrain.
- → Les prévisions sont faible en 2023 (25 k€).



Budget 2023

FONCTIONNEMENT

Recettes – les produits communaux

Le budget 2023 repose sur les hypothèses d'évolution des recettes suivantes:

Tarifification des activités: une proposition équilibrée entre bénéficiaires et contribuables

- Centre de loisirs:

- les recettes du centre de Loisirs se sont améliorées grâce à une meilleure fréquentation de l'équipement (moindres évictions liées au COVID, accroissement des agréments).
- Les recettes du club Ados n'ont pu être encaissées en raison de difficultés de recrutement de personnels. Ainsi, la CAF n'a pas versé sa participation.
- L'inflation constatée au niveau national touche cette activité par un renchérissement des activités facturées par les intervenants extérieurs, ainsi que sur les fournitures et les coûts d'exploitation du bâtiment (chauffage notamment).
- Il est proposé une revalorisation moyenne des tarifs de 3,5% pour la prochaine rentrée scolaire. Les pertes d'exploitation sont compensées par le budget global communal.

- EAJE:

- Les recettes de l'EAJE sont fixées par la CAF; leur augmentation est toutefois attendue grâce à un meilleur taux de remplissage, suite aux nouveaux protocoles COVID.
- L'inflation touche selon les mêmes conditions que le Centre de Loisirs l'EAJE, nous avons par ailleurs une structure de coût qui tend à augmenter transitoirement afin de recruter le personnel de la MdF progressivement en raison des tensions sur le marché de l'emploi.
- La commune compense sur ses fonds la perte globale de revenus.

- Restaurant scolaire

- les recettes du restaurant se sont stabilisées: la diminution du nombre de repas vendus aux élèves de l'école privée a été compensée par nouvelles inscriptions d'enfants de l'école publique et un moindre absentéisme.
- L'inflation constatée au niveau national touche cette activité par un renchérissement du prix de base des repas (marché renégocié de façon serrée, mais nous ne pouvons pas fragiliser plus notre prestataire) et les coûts d'exploitation du bâtiment (chauffage notamment).
- Il a été déjà approuvé une augmentation tarifaire en novembre 2021 pour l'année 2022. Il est proposée une revalorisation moyenne des tarifs pour la prochaine rentrée scolaire de 3,5%. Les pertes d'exploitation sont compensées par le budget global communal.

Participation de la CAF:

- Prestations de service (unique et ordinaire):

- Les dotations de la CAF sont déterminées par la fréquentation de nos structures, fréquentation en légère hausse.
- Le budget 2023 prévoit une participation de la CAF stable par rapport à 2022 à hauteur de 400 k€.

Le budget 2022 repose sur les hypothèses d'évolution des recettes suivantes:

Tarifification des prestations: entièrement à la charge des utilisateurs

- **Cimetière:**
 - La commune engageant de nouveaux travaux pour l'accroissement du nombre de cavurnes et la reprise de concessions, et préparant une extension dans les cinq prochaines années, il est proposé pour faire face aux renchérissement des prestations à venir une revalorisation des tarifs à la hauteur de +10%.
- **Locations de salles:**
 - La location de salle engendre des frais pour la commune par la mise à disposition du personnel pour leur gestion (réservation, accueil et mise à disposition des salles), mais également par les frais de chauffage fortement soumis à l'inflation.
 - Il est proposé de revaloriser les tarifs de 10% en moyenne.

Loyers:

- **Ilot Plancha**
 - Suite au départ du précédent exploitant des Halles, la commune a renégocié des loyers plus élevés (+10%) pour les halles, et une location groupée forfaitaire de places de parking.
 - Sur ce tènement, les loyers attendus pour l'année 2023 d'au-moins 170 k€.
- **Ilot Griffon:**
 - Le local de La Poste n'est plus loué et la commune a pu négocier une indemnité compensatrice. La structure très particulière des lieux ne rend pas aisée la location de ce bâtiment à une activité autre que tertiaire, ce qui n'est pas la vocation de la place du Griffon. Ainsi, il est proposé de mettre à la vente ce local pur venir financer la section investissement, notamment le Pôle médical.
- **Autres locations**
 - Les autres loyers seront réactualisés à hauteur des indices réglementaires. Tous les logements sont loués.

Budget 2023

FONCTIONNEMENT

Recettes - Les dotations de l'Etat

Des dotations de l'Etat négatives au nom de la péréquation

La Dotation Globale de Fonctionnement

- La commune de Limonest ne perçoit plus la dotation globale de fonctionnement depuis 2017 . L' augmentation de la population n'est plus prise en compte.
- Les communes ayant une DGF égale à zéro, doivent quand même « contribuer au redressement des finances publiques » via un prélèvement sur les recettes de leur fiscalité directe. On parle alors de « DGF négative ».
- Depuis 2013, ce sont plus de 2 439 000 € de perdus pour la commune, soit près de 300 000 € par an.

Le Fonds de péréquation intercommunal

- Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a créé le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
- Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le montant des ressources du FPIC est fixé ex ante dans la loi de finances.
- Pour Limonest, cela représente un prélèvement annuel d'environ 67 000 €, soit une perte de recettes de près de 520 000 € depuis 2013.

Le prélèvement pour le logement social

- Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (article 55), les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.
- La commune de Limonest est engagée de longue date dans la production de logement social, par l'attribution de garanties d'emprunts des bailleurs sociaux, par la modification de ses règles d'urbanisme.
- En 2022 et 2023, en raison des retards de chantiers liés au COVID, la production de logements sociaux n'a pas été assez rapide: la commune est en déficit de logements sociaux. Ainsi, la commune est redevable depuis 2022 d'un prélèvement de +/-50 k€.
- Il est proposé que ce prélèvement soit réorienté vers le subventionnement des bailleurs sociaux, afin que notre commune puisse choisir les opérations.



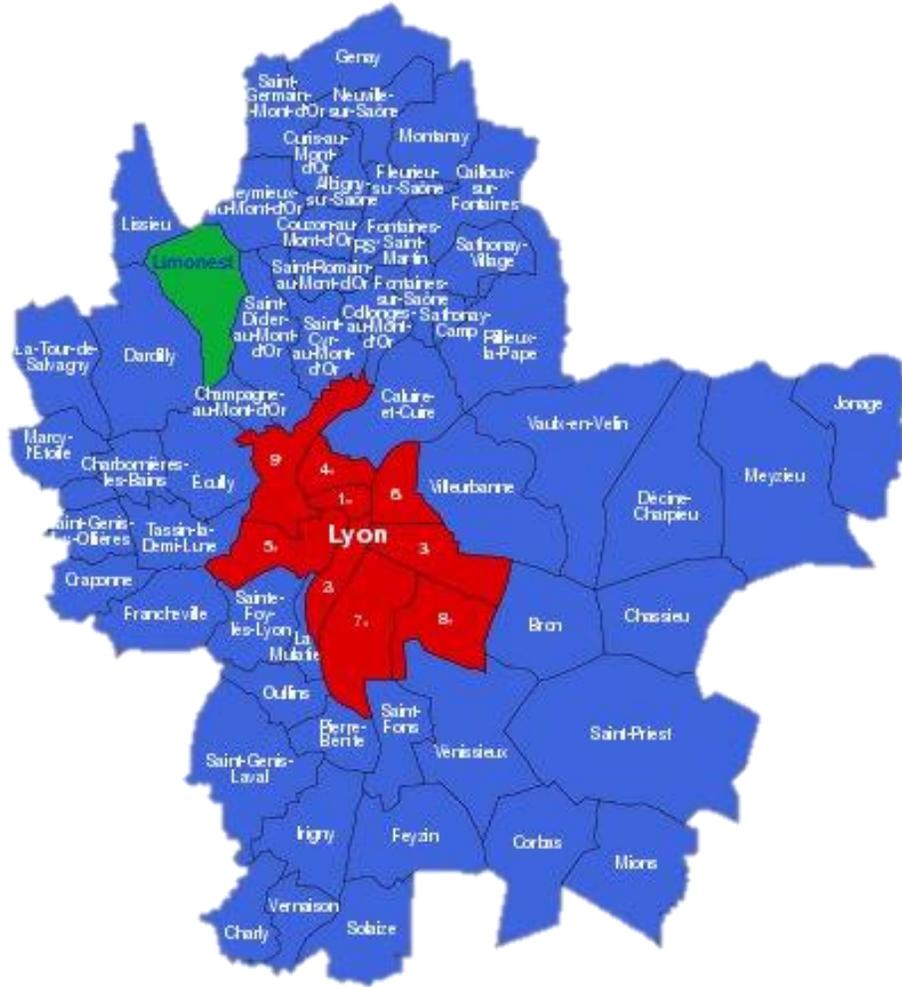
Budget 2023

FONCTIONNEMENT

Recettes –

La contribution intercommunale

La contribution intercommunale



L'attribution de compensation: 575 887 €

Elle est figée.

*La dotation de solidarité communautaire: 93 607 €
(à confirmer, celle-ci étant recalculée chaque année)*

**GRAND
LYON**



Budget 2023

Fonctionnement - Dépenses Charges à caractère général

Charges à caractère général: 1 989 600€ (+17 k€ par rapport au BP 2022)

Une prévision prudente:

- Les crédits ouverts le sont avec une prévision prudente, et donc très probablement supérieurs à l'exécution constatée en fin d'année (cf. 2022).
- Le BP 2023 intègre également des modifications de périmètre importantes:
 - Intégration des dépenses du Conservatoire sur une année complète
 - Transfert partiel des dépenses d'action sociale vers le CCAS.

Des économies et de nouvelles recettes recherchées :

- La commune est engagée dans une démarche d'optimisation de l'achat public, avec de nombreux achats mutualisés entre communes et avec le Grand Lyon;
- Mise en concurrence accrue: toutes les dépenses sont discutées et négociées pour les achats directs hors marché.
- Logique achat développée: réflexion sur nos réels besoins pour réduire les volumes consommés (impressions, achats); arbitrages sur la pertinence de l'achat ou de la location selon les risques (ex. véhicules, télécommunication, copieurs...)
- Une comptabilité analytique mise en place en 2023 pour arbitrer sur le devenir du service public (coût à la place, pertinence de la régie ou de l'externalisation...)
- La recherche de nouvelles recettes: mécénat, commercialisation de nos équipements, renégociation de conventions, meilleur suivi des facturations aux familles...

Une forte exposition à l'inflation de l'énergie:

+150 k€ par prudence et incertitude sur l'ampleur

- Les charges liées à l'énergie augmentent fortement malgré des contrats protecteurs: +15% sur l'électricité, +25% sur le gaz et les carburants. La commune opère progressivement sa transition vers les énergies renouvelables (CTM, Maison des familles, projet photovoltaïque aux écoles), mais les investissements ne compensent pas l'inflation.
- Une hausse importante des prix des fournitures.

Des charges liées à la maintenance et à la gestion du patrimoine locatif: +20 k€

- Le patrimoine générateur de recettes nécessite d'être entretenu. Un programme de rénovation pour satisfaire à nos obligations de bailleurs va être lancé, ainsi que des études sur Valantin et notre patrimoine vont être commandées.

Le recours à l'externalisation: +45 k€

- Index d'actualisation des prix prévus dans les marchés touchés par l'inflation.
- Informatique: Le modèle économique des fournisseurs a évolué vers un système de paiement de droits d'accès, notamment pour les logiciels et applications métiers; nous poursuivons l'externalisation de notre informatique pour sécuriser les sauvegardes et fiabiliser la reprise d'activité en cas d'attaque.
- La gestion immobilière est externalisée pour être plus efficace.
- L'entretien des espaces verts sera en partie externalisé auprès d'entreprises d'insertion pour la zone Agora, Machet, Zone humide, Chemin des diligences...

Frais de réception: en diminution

- Les dépenses restent inférieures à celles d'avant la crise COVID et même 2022 déjà faibles.

Alimentation: hausse contractuelle

- Hausse des indices de revalorisation de la fourniture de repas pour la cantine.

Livres, disques: +5 k€

- La commune souhaite atteindre les recommandations du Ministère de la Culture d'un budget de 3€ d'achat de livres par habitants. Par ailleurs, la fin de la convention Lillithèque nous incite à renforcer notre fond

Des frais de communication en baisse

- Diminution des volumes de courrier (-3 k€ mini)
- Renégociation du contrat de téléphonie (-10 k€ mini)



Budget 2023

Fonctionnement

Dépenses - Masse salariale

En 2022 :

Des dépenses en hausse:

- Mise en place du Complément Indemnitare Annuel et revalorisations individuelles (+/- 35000 €), revalorisation des 3,5% du TIB et des cotisations liées à compter de juillet 2022; organisation des élections; Recrutement d'agents plus qualifiés;
- Détermination d'un organigramme cible dont il faut gérer la transition :
 - o La réintégration de la masse salariale du Conservatoire
 - o Un renforcement significatif des effectifs enfance:
 - Renforcement des effectifs à la crèche en prévision de l'ouverture de la MdF
 - Création d'un ACM -6 ans avec 20 places supplémentaires: 1 EJE + 2 AP supplémentaires
 - Relance tardive du club Ados: 1 animateur sur 2 mois.
 - Recrutement de direction adjointe pour 8 mois à l'ACM
 - Suppression de temps animateurs suite au départ ESM
 - o Une nouvelle équipe d'ATSEM:
 - Une équipe étoffée (+0,5 ETP d'ATSEM), mais compensée par des salaires moins élevés
- Le renforcement de l'offre culturelle et communication:
 - o Un renforcement de l'offre du conservatoire:
 - 2^e orchestre à l'école
 - Développement de l'offre partenariale avec structures d'enseignement privé
 - o Un renforcement de l'équipe médiathèque:
 - Gestion des départs avec remplacements temporaires et chevauchements
 - Recrutement pour lancer le projet Microfolies
 - o Chargé de communication en alternance
- Le renforcement du Service Accueil et CCAS: + 1 ETP réparti
- Le renforcement du Service Informatique Mutualisé
- Le renforcement tardif des services supports:
 - o RH: passé de 1,3 ETP dont 1 apprenti à 2,4 ETP pour remettre à niveau le service et faire face aux nouvelles obligations règlementaires (CST, déclarations sociales accrues, paies...)
 - o Compta: passé de 0,8 ETP à 1,8 ETP pour le passage à la M57 et au CFU
- Recrutement d'un ASVP

Des dépenses en baisse:

- Non remplacement d'un agent aux ST
- Non remplacement d'un agent aux EV
- Non remplacement d'un agent ménage écoles
- Non remplacement du directeur de pôle Enfance Jeunesse
- Vacances emplois: urbanisme, accueil, ATSEM, Aux Puer....

En 2023 :

Dépenses à la hausse :

- **Revalorisations salariales :**
 - o Revalorisation de rémunérations individuelles (+ 18 k € pour 16 agents)
 - o Instauration du CIA (+/- 17 k € pour 95 agents)
 - o Plein effet de la revalorisation du TIB 2022: +/-60 k€
 - o Evolution du glissement vieillesse technicité (+/- 25 k€)
 - *Dont Passage d'un agent de cadre B en B+ au 1^{er} janvier 2023*
- **Primes de fin de CDD (+/- 10 k€)**
- **Plein effet des recrutements 2022 (+/-250 000 €)**
- **Création d'un 0,4 ETP pour 6 mois: création de la parthèque**
- **Recrutements souhaités et ouverts:**
 - o 1 animateur Ados
 - o 1 EJE prévision de l'ouverture de la MdF
 - o 1 responsable du Pôle Enfance, Jeunesse, Sport et Vie Associative

Dépenses à la baisse :

- **Personnels non remplacés ou fonctions optimisées:**
 - o Départ agent en charge des affaires scolaires: remplacement max à hauteur de 0,5ETP
 - o Départ agent en charge du support administratif du service technique: remplacement max. à hauteur de 0,5 ETP, voire suppression envisagée
 - o Départ agent en charge du support administratif du conservatoire:
 - o Remplacement max. à hauteur de 0,7 ETP
 - o Départ d'un agent des EV non remplacé: externalisation partielle
 - o Mutualisation d'un poste d'encadrement SAG et comptabilité
 - o Service repas à la crèche réparti sur plusieurs agents plutôt qu'un agent dédié.

Les dépenses réalisées 2022 sont inférieures aux prévisions en raison des difficultés de recrutement et des ajustements dans l'organisation. Cela sera pareil pour 2023, actuellement 6 postes ne sont pas pourvus.

BP 2023: 3 700 000 €, soit 45% de nos recettes réelles de fonctionnement



Budget 2023

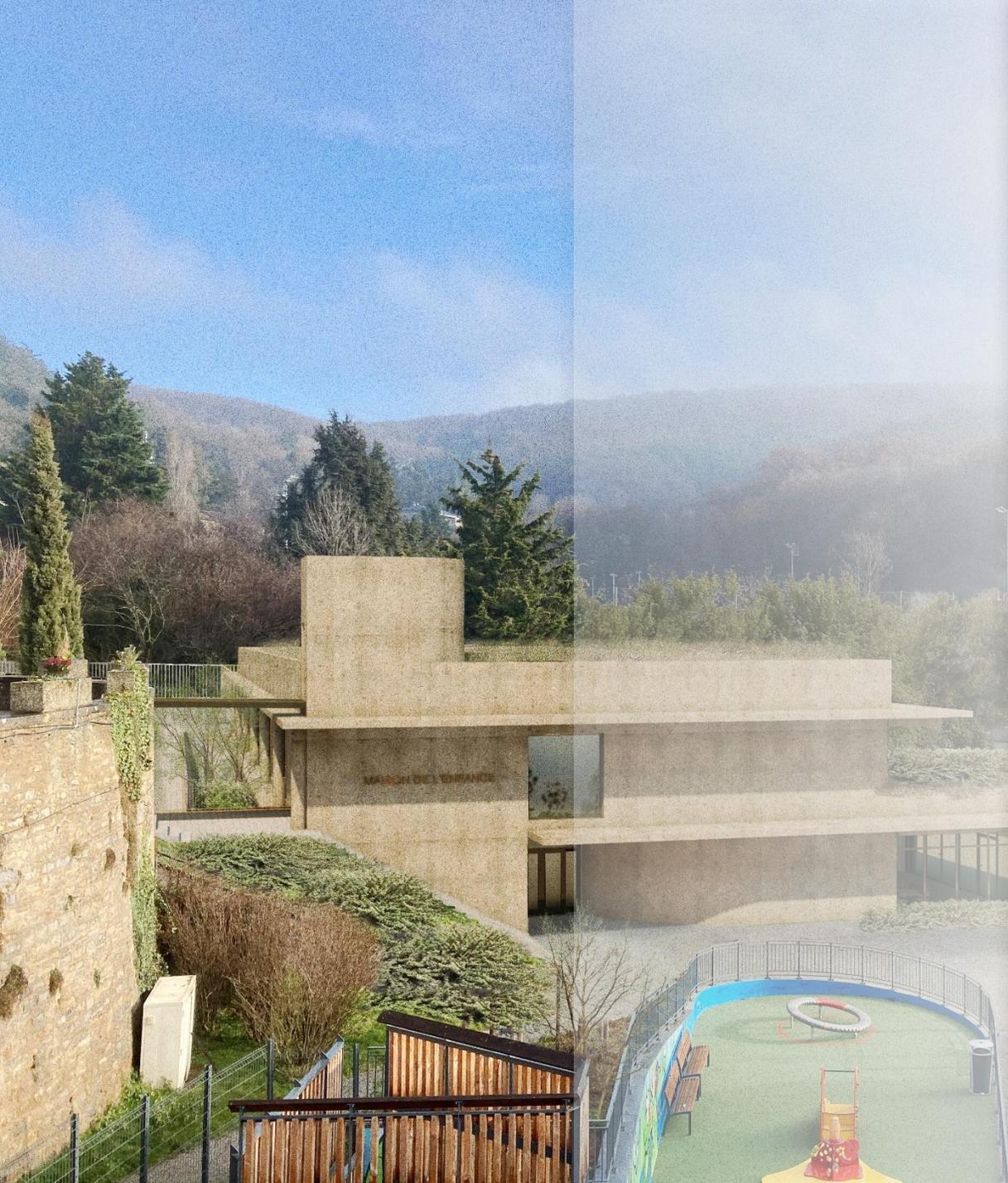
Fonctionnement - Dépenses Subventions aux associations



Les subventions 2023

Nom de l'association	Attribution 2022	Proposition 2023
AMITIES LIMONOISES	2 200 €	2 500 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOUVENIR	1 000 €	1 500 €
APPEL ST MARTIN	1 800 €	2 000 €
ASA DU RHONE	3 000 €	3 000 €
ASCJL	3 000 €	3 100 €
ASSO 6 CORDES	6 000 €	6 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST	900 €	900 €
BMX ET VTT	7 000 €	7 100 €
COMITE DE COOPERATION DECENTRALISEE DE LIMONEST	15 000 €	15 000 €
COMITE DES FETES	4 500 €	5 000 €
FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER	25 000 €	25 000 €
FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI	800 €	800 €
JUDO OUEST GRAND LYON	2 000 €	2 100 €
LIMONEST PATRIMOINE	1 800 €	1 800 €
LIMONEST TAEKWONDO	800 €	800 €
MOVE UP	1 600 €	1 700 €
OUEST LYONNAIS BASKET	6 000 €	6 000 €
SOU DES ECOLES DE LIMONEST	20 500 €	2 500 €
TENNIS CLUB DU BOIS D'ARS	3 100 €	3 100 €
BADMINDOR	500 €	600 €
ACADEMY FOOTBALL	2 500 €	2 500 €
Music Hall John Ellis	0 €	3 000 €
TOTAL	109 000 €	96 000 €

LA COMMUNE PREND EN CHARGE L'ENSEMBLE DES FRAIS DE BATIMENTS ET DE LOGISTIQUE

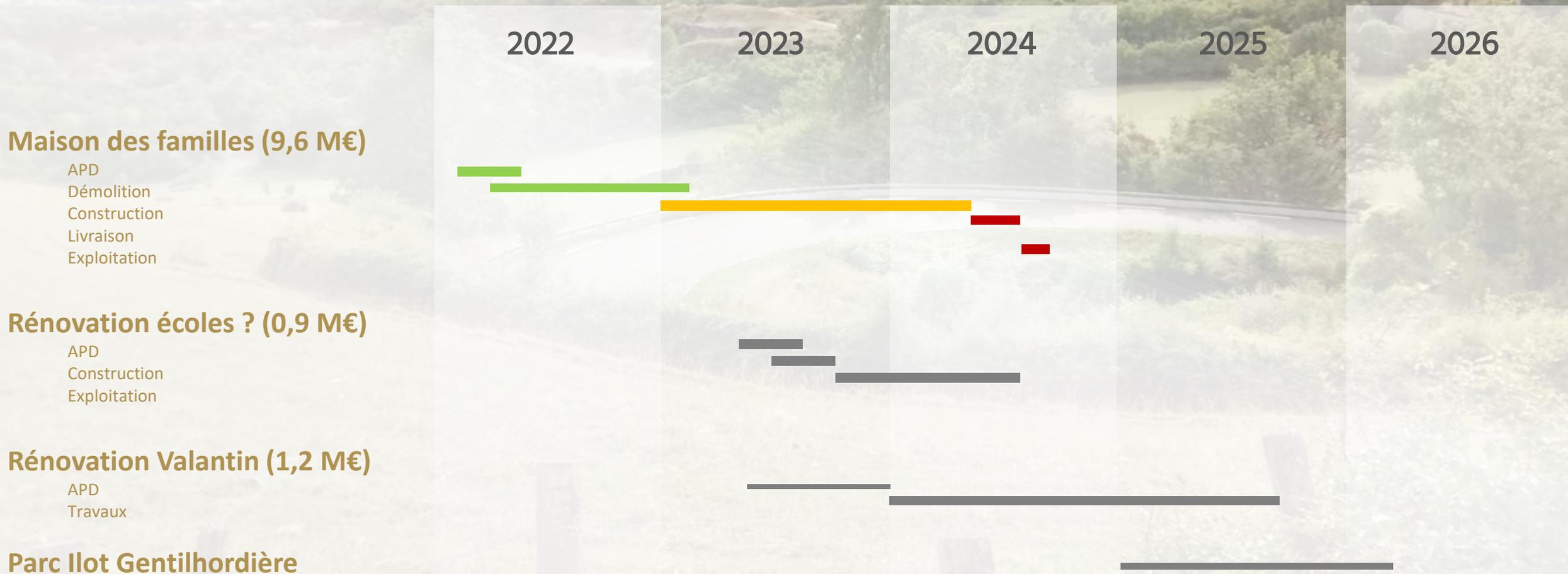


La PPI 2022-2026

Projets prévisibles

La programmation pluriannuelle d'investissement 22-26

Les investissements majeurs prévisibles





Budget 2023

Les grands équilibres

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 591 062 €

- **RAR 2022: 3 275 901,10 €** ventilés dans des opérations et au remboursement du capital de l'emprunt Cunier.
- **Investissements nouveaux 2023: 7 315 161,76 €** dont 4 900 000 € pour la maison des familles.

INVESTISSEMENT -Dépenses

			RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
DEPENSES			3 275 901,10	7 315 161,76	10 591 062,86
RELATIVES AUX OPERATIONS = 1 chapitre à part entière					
Opération 2019022 - Parc des Sports			2 520,01	-	2 520,01
		MP200401 - Aménagements immobiliers Green Style	2 520,01		2 520,01
Opération 2019008 - CTM			60 195,34	-	60 195,34
		MP - Reliquats de marché	60 195,34		60 195,34
Opération 202006 - Terrain multisport et maison enfance			133 288,26	-	133 288,26
		MP - Reliquats de marché	133 288,26		133 288,26
2022001 Opération Maison des Familles			693 208,46	4 900 000,00	5 593 208,46
23	2313	MP - Reliquats de marché	693 208,46		693 208,46
23	2313	MP NOTIFIES Travaux MDF + MOE validé avec D2P en 02/2023		4 651 420,00	4 651 420,00
23	2313	2023 - Autres hors marché		248 580,00	248 580,00
RELATIVES AUX CHAPITRES BUDGETAIRES, HORS OPERATIONS					
			RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées			-	760 326,76	1 279 126,76
16	1641	Emprunts e RAR	518 800,00		518 800,00
16	1641	Complément de remboursement du prêt relais Cunier 2021		1 200,00	1 200,00
16	1641	Annuités d'emprunt de la dette courante		754 126,76	754 126,76
16	1641	EMPRUNT NOUVEAU POUR L'EQUILIBRE			-
16	165	Dépôts et cautionnement		5 000,00	5 000,00
20 -			4 800,00	-	4 800,00
20	2031	Frais d'étude	4 800,00		4 800,00
204 - Subventions d'équipement versées			-	102 430,00	102 430,00
204	2041512	GFP de ratt 2023-161/162 Proxi FIC		102 430,00	102 430,00
21 - Immobilisations			1 671 265,31	1 512 405,00	3 183 670,31
23 - Immoibilisations en cours			191 823,72	40 000,00	231 823,72
23	2315	Installation Vidéoprotection phase 3	191 823,72		191 823,72
23	2315	Installation 2023-163 Complément VidéoProtection P3		40 000,00	40 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves					
TOTAL DES DEPENSES REELLES			3 275 901	7 315 162	10 591 062,86
040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections			-	-	-
	28	Amortissements			
041 - Opérations patrimoniales			-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			-	-	-
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			3 275 901,10	7 315 161,76	10 591 062,86

Les dépenses d'équipement – La Maison des familles

- Près de 5 M€ seront payés en 2023 ou rattachés à l'exercice 2023;
- Il restera encore 3,4 M€ à régler en 2024.
- Entre temps, nous aurons appelé les subventions pour limiter le recours à l'emprunt.

			LIQUIDATION PREVISIONNELLE			
			2022	2023	2024	2025
	Marchés notifiés					
notifié	LOT 1 - DESAMIANTAGE	28 729,20	27 292,74	1 436,46		
notifié	LOT 2 - DEMOLITION	84 768,00	82 000,20	4 315,80		
estimé	LOT 4 + TERRES POLLUEES	4 320,00		4 104,00	216,00	
notifié	LOT 3 - VRD	35 679,12	35 679,12			
notifié	LOT 4 - TERRASSEMENT	802 576,00		762 447,32	40 128,81	
estimé	LOT 4 + TERRASSEMENT TERRES POLLUEES	27 468,00		26 094,60	1 373,40	
estimé	LOT 5 - MACONNERIE	2 760 000,00		2 622 000,00	138 000,00	
notifié	LOT 6 - ETANCHEITE	231 043,00		219 491,64	11 552,19	
notifié	LOT 7- MENUISERIES EXTERIEURES ALU	526 497,00		480 944,57	25 312,87	
notifié	LOT 8 - SERRURERIE	204 025,60			232 589,18	12 241,54
notifié	LOT 9 - MENUISERIES INTERIEURES	575 918,71			547 122,78	28 795,94
notifié	LOT 10- PLATRERIE	290 229,00			275 717,79	14 511,46
notifié	LOT 11 - CHAPE CARRELAGE FAIENCE	128 748,38			122 310,96	6 437,42
notifié	LOT 12 - SOLS SOUPLES	73 324,03			69 657,83	3 666,20
notifié	LOT 13 - SONDES GEOTHERMIQUES	612 000,00		116 280,00	494 190,00	1 530,00
notifié	LOT 15 - ASCENSEURS	52 674,00			47 406,60	5 267,40
notifié	LOT 16 - VOIRIE RESEAUX DIVERS	589 160,74			530 244,66	58 916,07
estimé	LOT 14 - ELECTRICITE	431 444,40		61 480,83	348 391,35	21 572,22
estimé	LOT 17 - PHOTOVOLTAIQUE	42 000,00			39 900,00	2 100,00
	Total	7 500 605,18	144 972,06	4 298 595,22	2 924 114,43	155 038,25
	A. M. O.	1 184 400,00	14 497,21	429 859,52	292 411,44	15 503,82
	Prestations hors marché					
	2023 - Assurance D.O.	45 000,00		45 000,00		
	2023 - création d'une maquette	12 000,00		12 000,00		
	2023 - film construction maison des familles	8 580,00		8 580,00		
	2023 - raccordement assainissement	85 000,00		85 000,00		
	2023 - raccordement eaux	6 000,00		6 000,00		
	2023 - raccordement Electrique	12 000,00		12 000,00		
	2023 - Dévoiement ligne haute tension	80 000,00		80 000,00		
	2024 - raccordement fibres	5 000,00			5 000,00	
	2024 - remise en place barrière et interphone	4 000,00			4 000,00	
	Total	253 580,00	-	248 580,00	9 000,00	-
	Mobilier	150 000,00			150 000,00	
L	TOTAL	9 088 585,18	159 469,27	4 977 034,74	3 375 525,87	170 542,07

Les dépenses d'équipement – Les autres dépenses d'investissement en 2023

La fin du programme engagé en 2022: Vidéoprotection, Guidage du stationnement, Solde de l'opération Ilot Gentilhordière, Solde des études pour le Pôle multifonctions

Des dépenses courantes 2023 resserrées:

						RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
21 -					-	1 671 265,31	1 512 405,00	3 183 670,31
21	2115	Terrains bâ	Maison Guinet			1 530 000,00		1 530 000,00
21	2128	Autres age	Batterie des carrière et chemin des diligences + MOE/Aménagements paysagers Batterie des carrière et chemin des diligences			23 556,00		23 556,00
21	21318	Autres bâti	AMO Terrain multisport + AMO Pôle multifonction et MDF + Etude faisabilité Pôle médical			53 037,17		53 037,17
21	2132	Immeuble	Fenêtres 315 Av Général de Gaulle			3 289,32		3 289,32
21	2158	Autres insta	Gestion du stationnement			17 076,00		17 076,00
21	2183	Matériel de	bureau et matériel informatique			15 000,00		15 000,00
21	2184	Mobilier	Modification du bar de l'Agora + Mobilier urbain ZAC du Puy d'Or			3 081,90		3 081,90
21	2188	Autres imm	Onduleurs + Voute électrique PDS + 3 cumuls PDS + Sèche-Linge PEJ			26 224,92		26 224,92
UNION DU 06/02/2023								
21	21318	Autres bâti	2023-124 Aménagement du CTM				650 000,00	650 000,00
21	2152	Réseaux de	2023-158 Gestion du stationnement (guidage)				250 000,00	250 000,00
21	2128		2023-041 1% Paysage				286 200,00	286 200,00
21	2183	Matériel de	2023-010 Microfolie				120 000,00	120 000,00
21	2183	Matériel de	2023-003 Ecrans Numériques Ecoles				50 000,00	50 000,00
21	21318	Autres bâti	2023-142 Cloisonnement Extension				11 000,00	11 000,00
21	2184	Mobilier	2023-038 Création Salle de réunion Extension				2 500,00	2 500,00
21	2184	Mobilier	2023-014 Mobilier parothèque et médiathèque				6 000,00	6 000,00
21	2188	Autres imm	2023-169 Sèches-Linge pour la crèche				1 500,00	1 500,00
21	21318	Autres bâti	2023-157 Mission contrôle vestiaires PDS				3 000,00	3 000,00
21	2128		2023-045 Parachèvement des Jardins Partagés				1 000,00	1 000,00
21	2183	Matériel de	2023-040 Renouvellement téléphonie				60 000,00	60 000,00
21	21318	Autres bâti	2023-140 Changement des cheneaux au Centre de Loisirs				5 000,00	5 000,00
21	21311	Autres bâti	2023-143 Couvertines Mairie				4 500,00	4 500,00
21	2183	Matériel de	2023-086 PPD Salto				900,00	900,00
21	21318	Autres bâti	2023-155 Couvertines PDS				25 000,00	25 000,00
21	2183	Matériel de	2023-039 Achat de 4 PC				4 000,00	4 000,00
21	2158		2023-103 Pompe pour la tonne à eau				6 850,00	6 850,00
21	21318	Autres bâti	2023-087 Tabouret évacuation des eaux pluviales HDV				5 000,00	5 000,00
21	21318	Autres bâti	2023-076 Parachèvement MP PDS				2 200,00	2 200,00
21	2158	Autres insta	2023-??? Remplacement de la benne volée				12 800,00	12 800,00
21	2151	Voirie	2023-??? Réseau télécom création prise cable intervention				2 450,00	2 450,00
21	21318	Autres bâti	2023-??? Interphone barrière PDS				2 505,00	2 505,00

Les recettes d'investissement – les subventions

Ce scénario prévoit dès l'exercice 2023 les recettes prévisibles et sincères, notamment en matière de demandes de subventions.

			Subventions espérées		RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
					Subventions certaines		
010 - Stocks					-	-	-
13 -Subventions d'investissement					1 627 069,00	153 888,00	1 780 957,00
	1311 - Etat et établissements nationaux						-
	1312 - Régions						-
	13148 - Autres communes						-
	13151 - GFP de rattachement						-
	1318 - Autres						-
	1321 - Etat et établissements nationaux				1 410 400,00	11 717,00	1 422 117,00
		Subvention 1% Batterie des carrières			38 400,00		
		Subvention DRAAC Microfolies			32 000,00		
		Subvention DSIL MDF			300 000,00		
		Subvention CAF MDF			1 040 000,00		
		Demande Subvention FIPD Del 2023 01 03				11 717,00	
		Demande Subvention DSIL Pôle médical ex. CTM Del 2023 03 06 250 000 €	250 000				-
		Demande Subvention DSIL Maison Valantin Del 2023 01 09 350 000 €	350 000				-
	1322 - Régions				-	90 446,00	90 446,00
		Demande Subvention Région Vidéoprotection Del 2023 01 01				10 446,00	
		Demande Subvention Région Vidéoprotection Del 2023 01 02				80 000,00	
		Demande Subvention Région Pôle médical ex CTM Del 2023 01 05 200 000 €	200 000				-
		Demande Subvention Région Valantin Del 2023 01 08 250 000 €	250 000				-
	13241 - Communes membres du GFP						-
	13248 - Autres communes					27 000,00	27 000,00
		FCLDSD				27 000,00	
	13251 - GFP de rattachement				200 000,00	-	200 000,00
		Subvention Métropole Maison des Familles			200 000,00		
		Subvention Métropole Pôle médical ex. CTM Del 2023 01 07 250 000 €	250 000				
		Subvention Métropole Maison des Familles Del 2023 01 04 200 000 €	200 000				
	13258 - Autres groupements						
	1328 - Autres				16 669,00	24 725,00	41 394,00
		Subvention Réseau Ville Amie des Aînées			16 669,00		
		Corbelet - Enfouissement des réseaux 2022 10 13				24 725,00	

Les recettes d'investissement – les autres ressources

Ce scenario prévoit sur l'exercice 2023:

- **Des recettes certaines et élevées** : FCTVA, Taxe d'aménagement, Virement de la section de fonctionnement et excédent d'investissement 2022 (constitué par la levée de l'emprunt de 3M€ en 2022).
- **un recours complémentaire à la dette de 1,250 M€** pour payer la Maison des Familles (différé de paiement espéré à 01/2024)
- A voir: une cession de local commercial est envisagée, mais les crédits ne sont pas inscrits.

						RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
16-Emprunts et dettes assimilées						3 000 000,00	1 248 151,22	4 248 151,22
	1641	Emprunts en euros				3 000 000,00	1 248 151,22	4 248 151,22
			Prêt C.E. 3M€ souscription 2022 - tirage 2023			3 000 000,00		
			Nouveau prêt 2023 souscription 2023 tirage 2023				1 248 151,22	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT						4 627 069,00	1 402 039,22	6 029 108,22
10 Dotations, fonds divers et réserves						0	2 032 062,68	2 032 062,68
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés					1 812 062,68	1 812 062,68
	10222	F.C.T.V.A.					160 000,00	160 000,00
	10226	Taxe d'aménagement					60 000,00	60 000,00
024 Produits de cession							-	-
			Vente La Poste 400 000€ ?					
165 Dépôts et cautionnements reçus							36 000,00	36 000,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES							2 068 062,68	2 068 062,68
TOTAL DES RECETTES REELLES						4 627 069,00	3 470 101,90	8 097 170,90
021 Virement de la section de fonctionnement							1 005 790,13	1 005 790,13
040 Opérations d'ordre et de transfert (= au montant des amortissements de la section de fonctionnement)							651 000,00	651 000,00
041 Opérations patrimoniales							-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						-	1 656 790,13	1 656 790,13
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE						4 627 069,00	5 126 892,03	9 753 961,03
041 Solde d'exécution positif reporté de 2022							837 101,83	837 101,83
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE						4 627 069,00	5 963 993,86	10 591 062,86

La section investissement en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT -Dépenses

	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023	Total 2023
DEPENSES	3 275 901,10	7 315 161,76	10 591 062,86
Opération 2019022 - Parc des Sports	2 520,01	-	2 520,01
Opération 2019008 - CTM	60 195,34	-	60 195,34
Opération 202006 - Terrain multisport et maison enfance	133 288,26	-	133 288,26
2022001 Opération Maison des Familles	693 208,46	4 900 000,00	5 593 208,46
16 - Emprunts et dettes assimilées	518 800,00	760 326,76	1 279 126,76
20 -	4 800,00	-	4 800,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	102 430,00	102 430,00
21 -	1 671 265,31	1 512 405,00	3 183 670,31
23 -	191 823,72	40 000,00	231 823,72
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 275 901	7 315 162	10 591 062,86
040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	-	-	-
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	-	-
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 275 901,10	7 315 161,76	10 591 062,86

INVESTISSEMENT - Recettes

	RAR 2022	Recettes nouvelles 2023	Total 2023
010 - Stocks	-	-	-
13 -Subventions d'investissement	1 627 069,00	153 888,00	1 780 957,00
16-Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	1 248 151,22	4 248 151,22
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	4 627 069,00	1 402 039,22	6 029 108,22
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	2 032 062,68	2 032 062,68
024 Produits de cession		-	-
165 Dépôts et cautionnements reçus		36 000,00	36 000,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		2 068 062,68	2 068 062,68
TOTAL DES RECETTES REELLES	4 627 069,00	3 470 101,90	8 097 170,90
021 Virement de la section de fonctionnement		1 005 790,13	1 005 790,13
040 Opérations d'ordre et de transfert (= au montant des amortissements de la section)		651 000,00	651 000,00
041 Opérations patrimoniales		-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	1 656 790,13	1 656 790,13
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	4 627 069,00	5 126 892,03	9 753 961,03
041 Solde d'exécution positif reporté de 2022		837 101,83	837 101,83
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	4 627 069,00	5 963 993,86	10 591 062,86



Budget 2023

La dette

Un endettement en hausse pour financer la maison des familles

Indicateurs clés

Capital restant dû (CRD)

9 438 952 €

6 711 239 € au 1/1/22

Taux moyen (ExEx, Annuel)

0,97%

0,91% au 1/1/22

Durée de vie résiduelle

13 ans 1 mois

14 ans et 6 mois au 1/1/22

Durée de vie moyenne

7 ans

7 ans et 8 mois au 1/1/22

Nombre d'emprunts

11

10 au 1/1/22

Capacité de désendettement

5,7 ans

3,65 au 1/1/22

Seuil d'alerte à 9 ans

Dette par habitant

2 452 en 2023 contre 1 789 € en 2022

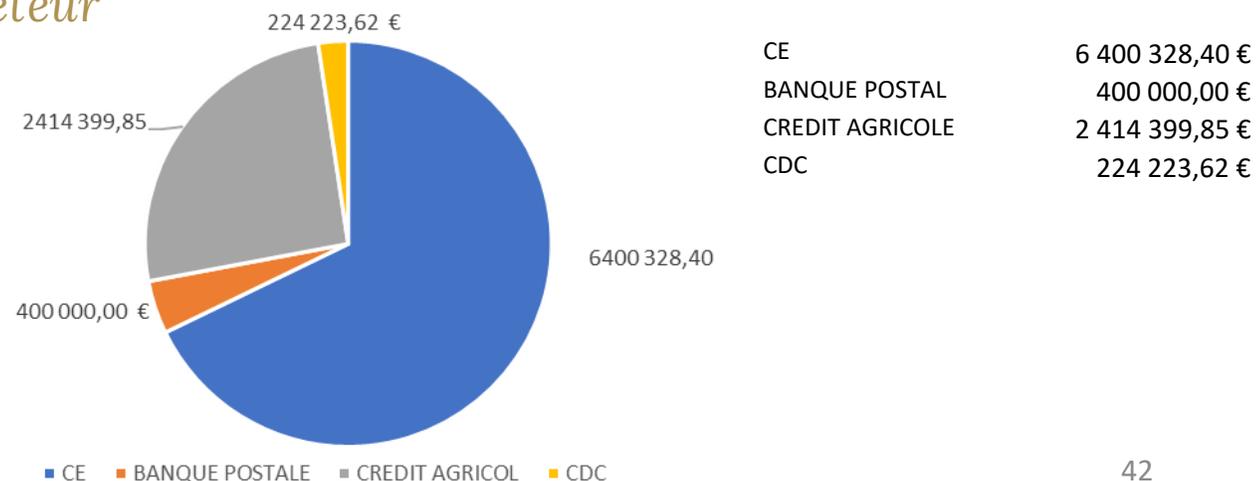
836 € pour les communes 5 à 10 000 h soit 2,93x plus élevée que la strate supérieure

Mais ratio épargne 2,1x plus élevé que la strate supérieure...

FCTVA et subvention 2,5x plus élevés que la strate supérieure...

RECETTES Fonct. 2 113 €/h contre 1 145 €/h strate 5 à 10 000

Dette par prêteur





Taux moyens projetés



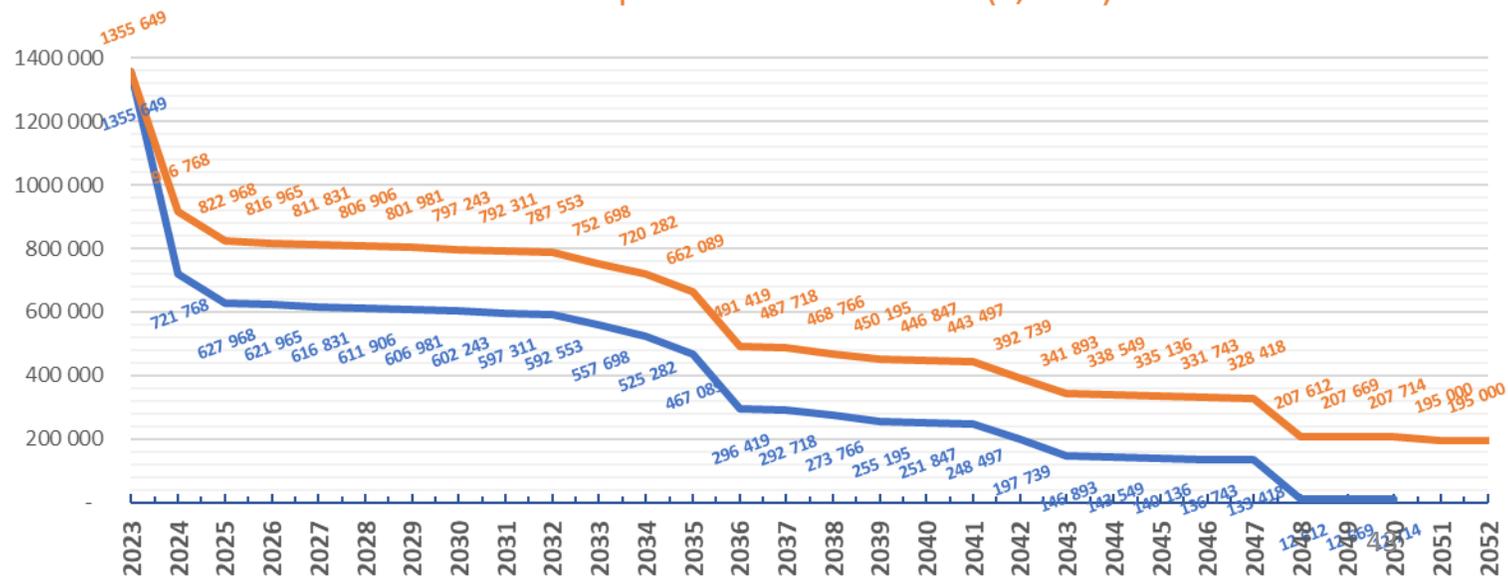
Répartition des emprunts selon la charte de bonne conduite:

Tous les emprunts sont en catégorie A – Risque très faible

Profil d'extinction de la dette

souscrite au 1/1/2023

avec complément de financement (2,8 M€) MdF



Etat de la dette au 1/1/2023 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Dernière année du prêt	Date de dernière échéance	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Intérêts 2023	Capital 2023	Annuité	Risque de taux
5013798	CE	16 218,66 €	2023	25/06/2023	0,38 an	Taux fixe à 4.65 %	25/03/2023	283,40	16 218,66	16 502,06 €	Fixe
A0121239000	CE	519 900,00 €	2023	10/11/2023	0,75 an	Taux fixe à 0.35 %	10/02/2023	1 819,64	519 900,00	521 719,64 €	Fixe
AMC 91074066	CE	93 022,45 €	2024	21/01/2024	0,95 an	(TAG 3M(Postfixé) + 0.12)-Floor - 0.12 sur TAG 3M(Postfixé)	21/04/2023	2 047,98	92 946,86	94 994,84 €	Variable
A0109321	CE	145 833,51 €	2024	25/09/2024	1,63 ans	Euribor 3M + 0.85	25/03/2023	4 415,64	83 333,32	87 748,96 €	Variable
MON518919EUR	BANQUE POS	400 000,00 €	2033	01/01/2033	9,89 ans	Taux fixe à 1.14 %	01/04/2023	4 503,00	40 000,00	44 503,00 €	Fixe
00003985641	CREDIT AGRICOLE	779 232,58 €	2034	01/07/2034	11,39 ans	Taux fixe à 0.95 %	01/04/2023	7 326,29	64 282,15	71 608,44 €	Fixe
A0120377000	CE	2 160 353,78 €	2035	05/04/2035	12,16 ans	Taux fixe à 0.39 %	05/04/2023	8 425,38	166 181,06	174 606,44 €	Fixe
5560217	CE	465 000,00 €	2038	25/05/2038	15,29 ans	Taux fixe à 1.63 %	25/02/2023	7 396,13	30 000,00	37 396,13 €	Fixe
00002264532	CREDIT AGRICOLE	1 635 167,27 €	2042	19/04/2042	19,19 ans	Taux fixe à 1.15 %	19/04/2023	18 694,84	76 119,32	94 814,16 €	Fixe
A0122215	CE	3 000 000,00 €	2047	25/05/2047	24,29 ans	Taux fixe à 2.88 %	28/02/2023	20 880,00	180 466,56	201 346,56 €	Fixe
1168983	CDC	224 223,62 €	2050	01/08/2050	27,48 ans	Livret A(Préfixé) + 0.6	01/08/2023	5 829,81	4 578,83	10 408,64 €	Variable Livret A
		9 438 951,87 €						81 622,11	#####	1 355 648,87 €	

Au 1e janvier 2023 11 emprunts
 Capital restant dû 9 438 952 €
 Taux moyen 0,97%
 Durée de vie résiduelle 13 ans et 1 mois
 Durée de vie moyenne 7 ans

Capacité de désendettement en années pour Limonest en 2023:
 5,7 années **BONNE**

< 9 ans *Bonne*
 10 ans *Vigilance*

Agrégats financiers:

Recettes réelles de fonctionnement 8 137 210,00
 Dépenses réelles de fonctionnement 6 482 419,87
 Solde 1 654 790,13
 Intérêts de l'année 81 622,11
 Capitaux de l'année 1 274 026,76

Ratios:

Capacité de désendettement 2023 5,7 années **BONNE** >10 ans: vigilance
 Epargne brute 1 654 790,13
 Epargne de gestion 1 736 412,24 **ELEVEE**
 Epargne nette 380 763,37 **ELEVEE**
 Taux d'épargne brute 0,203360873 **BASSE S'explique par le ren**

Capacité de désendettement de Limonest

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



Nos capacités futures à lever de nouveaux emprunts

4 emprunts s'éteignent d'ici à la fin du mandat



Exercice	Référence										total
	16415-consolidation	5013798	AMC 91074066	A0109321	MON518919EUR	00003985641	A0120377000	5560217	00002264532	1168983	
	SOCIETE GENERALE	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	BANQUE POSTALE	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	
2021	166 667	29 918	92 344	83 333	40 000	63 074	173 465	30 000	74 391	5 088	758 281
2022	125 000	31 334	92 645	83 333	40 000	63 675	166 181	30 000	75 250	5 261	712 680
2023		16 219	92 947	83 333	40 000	64 282	166 181	30 000	76 119	5 439	574 520
2024			23 284	62 500	40 000	64 895	166 181	30 000	76 998	5 621	469 480
2025					40 000	65 514	166 181	30 000	77 888	5 808	385 390
2026					40 000	66 138	166 181	30 000	78 787	5 999	387 106
2027					40 000	66 769	166 181	30 000	79 697	6 195	388 842
2028					40 000	67 405	166 181	30 000	80 618	6 396	390 600
2029					40 000	68 048	166 181	30 000	81 549	6 602	392 380
2030					40 000	68 697	166 181	30 000	82 491	6 813	394 181
2031					40 000	69 352	166 181	30 000	83 444	7 029	396 005
2032					40 000	70 013	166 181	30 000	84 407	7 250	397 852
2033					10 000	70 680	166 181	30 000	85 382	7 477	369 721
2034						53 452	166 181	30 000	86 368	7 710	343 712
2035							166 181	30 000	87 366	7 948	291 495
2036								30 000	88 375	8 193	126 568
2037								30 000	89 396	8 443	127 839
2038								15 000	90 428	8 699	114 128
2039									91 472	8 962	100 435
2040									92 529	9 231	101 760
2041									93 598	9 507	103 105
2042									47 203	9 790	56 993
2043										10 080	10 080
2044										10 376	10 376
2045										10 680	10 680
2046										10 991	10 991
2047										11 310	11 310
2048										11 637	11 637
2049										11 972	11 972
2050										9 401	9 401

- Des prêts vont s'éteindre, l'annuité de la dette va donc mécaniquement baisser, ce qui va permettre de pouvoir lever les autres prêts pour la Maison des Familles.
- A paramètres constants de ceux de l'année de référence 2022, et sans recourir à une augmentation de la fiscalité, il va être possible de souscrire de nouveaux emprunts par paliers, sans affecter la capacité d'autofinancement

Capacités regagnées sur l'annuité d'emprunt par rapport à année de référence 2022

